

Ouverture à la conférence Laïcité du 9 décembre 2022

Mesdames, Messieurs, bonsoir !

Permettez-nous de vous remercier d'avoir répondu à cette invitation pour une conférence ayant pour thème « Parlons de Laïcité ! »

Les sections de Quimper et de Quimperlé-Concarneau de la Ligue des droits de l'Homme, l'amicale Laïque de Concarneau, sont à l'origine cette conférence qui se réalise en partenariat avec la Ville de Quimper que nous remercions notamment grâce au soutien et la présence ce soir de Monsieur Philippe Broudeur, Maire adjoint.

Cette intervention, commune à nos trois associations, s'est fortement inspirée du texte sur la « Laïcité » du philosophe André-Comte Sponville, dans le dictionnaire philosophique.

Mesdames, Messieurs,

Les attentats contre Charlie Hebdo (7 janvier 2015), le Bataclan (13 novembre 2015), l'assassinat de Samuel Paty (16 octobre 2020), nous rappellent avec effroi que la Laïcité, qui s'enracine dans la loi du 9 décembre 1905, est une construction qui reste bien fragile dans sa compréhension et sa mise en œuvre.

 **La Laïcité, ce n'est pas l'athéisme. Ce n'est pas l'irréligion. Encore moins une religion de plus.**

La laïcité ne porte pas sur Dieu, mais sur la société. Ce n'est pas une conception du monde ; c'est une organisation de la Cité.

Ce n'est pas une croyance c'est un principe, ou plusieurs : la neutralité de l'État vis à vis de toute religion comme de toute métaphysique, son indépendance par rapport aux Églises comme l'indépendance des Églises par rapport à lui, la liberté de conscience et de culte, d'examen et de critique, l'absence de toute religion officielle, de toute philosophie officielle. Le droit en conséquence, pour chaque individu, de pratiquer la religion de son choix ou de n'en pratiquer aucune, le droit de prier ou de blasphémer, tant que cela ne trouble pas l'ordre public, enfin, mais ce n'est pas le moins important, l'aspect non confessionnel et non clérical de l'école publique mais point non plus anti-religieux.

« La loi doit protéger la foi, aussi longtemps que la foi ne prétend pas dire la loi » Aristide Briand.

L'essentiel tient en trois mots : **neutralité** (de l'État et de l'école), **indépendance** (de l'État vis à vis des Églises, et réciproquement), **liberté** (de conscience et de culte).

La laïcité, non seulement nous permet de vivre ensemble, mais, ambitionne le construire ensemble, au-delà de nos différentes opinions et de nos croyances..

Ce n'est pas le contraire de la religion. C'est le contraire, indissociablement, du cléricalisme (qui voudrait soumettre l'État à l'Église) et du totalitarisme (qui voudrait soumettre les Églises à l'État).

On comprend qu'Israël, l'Iran ou le Vatican (et bien d'autres) ne sont pas des États laïques, puisqu'ils se réclament d'une religion officielle ou privilégiée. Mais l'Albanie d'Enver Hoxha, avant l'actuel président Bajram BEGAJ, ne l'était pas davantage, qui professait un athéisme d'État.

Ces exemples nous parlent de ce qu'est vraiment la laïcité : non une idéologie d'État, mais le refus, par l'État, de se soumettre à quelque idéologie que ce soit.

Et les droits de l'Homme, demandera-t-on ? Et la morale ? Ce n'est pas à eux que l'État se soumet, mais à ses propres lois et à sa propre constitution – ou aux droits de l'Homme pour autant seulement que la constitution les énonce ou les garantit.

Pourquoi, dans les démocraties, le fait-elle ? Parce que le peuple souverain en a décidé ainsi.

C'est mettre l'État au service des humains, comme il doit l'être, plutôt que les humains au sien.

Mais la même raison interdit d'ériger les droits de l'homme en religion d'État. Distinction des ordres : l'État ne doit régner ni sur les esprits ni sur les cœurs. Il ne dit ni le vrai ni le bien, mais seulement le légal et l'illégal. Il n'a pas de religion. Il n'a pas de morale. Il ne doit pas avoir de doctrine.

Aux citoyens d'en avoir une, s'ils le veulent.

Non pourtant que l'État doive tout tolérer, ni qu'il le puisse. Mais il n'interdit que des actions, point des pensées, et pour autant seulement qu'elles enfreignent la loi. Dans un État vraiment laïque, il n'y a pas de délit d'opinion.

Chacun pense ce qu'il veut, croit ce qu'il veut. Il doit rendre compte de ses actes, non de ses idées. De ce qu'il fait, non de ce qu'il croit.

Les droits de l'Homme, pour un État laïque, ne sont pas une idéologie, encore moins une religion. Ce n'est pas une croyance. Pas une opinion mais une loi.

Dans notre pays, ce fut la volonté du peuple souverain de l'inscrire dans le bloc de constitutionnalité. On a le droit d'être contre. Pas de violer ces droits fondamentaux.

Est-il nécessaire de rappeler que la loi commune s'impose à chaque citoyen. Ce sera aussi au seul citoyen qu'il appartiendra de modifier cette loi commune, voire de la supprimer si, dans son application, elle s'avérerait inappropriée ou injuste.

La Laïcité devrait mieux s'enraciner dans la vie citoyenne.

Nous sommes attachés au rôle de l'Education nationale comme du mouvement associatif d'éducation populaire dans la formation du citoyen.

Nous sommes attachés à ce que la Laïcité appartienne à tous et puisse être visible dans l'espace public

Nous sommes attachés à ce que, chaque année, l'anniversaire de la Loi du 9 décembre 1905 soit célébré comme il se doit.

Les citoyens, les pouvoirs publics, les collectivités territoriales devraient s'engager davantage dans la promotion de la loi 1095 qui est un bien commun, un bien précieux.

Je vous propose de donner la parole à notre conférencier Monsieur Jean Javanni pour nourrir le débat qui suivra.

Monsieur Jean Javanni est depuis mars 2022, Président de l'« Association de Défense des Laïques » (AD3L), regroupant les associations membre du « Collectif Laïque National ».

Monsieur Jean Javanni, vous avez la parole !

Présentation

Dominique Brunel

Conférence LDH Quimper

Ldh.quimper@ldh-france.org

06 44 00 65 37